

Barème d'honoraires

Applicable depuis le 31/03/2022



IMMOBILIER D'HABITATION

concerne Appartement, Maison, Immeuble, Parking, Terrain à l'exclusion des contrats de commercialisation en VEFA

Nos tarifs sont rédigés en TTC, taux de TVA en vigueur applicable au lieu de situation du bien mis en vente.

A / MANDAT DE VENTE

Honoraires Charge Vendeur

PRIX DE VENTE HT	HONORAIRES
de 1 € à 60 000 €	Forfait de 6 000 €
de 60 0001 € à 120 000 €	10 %
de 120 001 € à 160 000 €	8,50%
de 160 001 € à 230 000 €	7,50%
de 230 001 € à 320 000 €	6,50%
de 320 001 € à 650 000 €	6%
+ de 650 001 €	5%

B / MANDAT DE RECHERCHE

Honoraires Charge **Acquéreur**

La barème est identique au Mandat de vente



IMMOBILIER commercial

concerne Murs commerciaux, Local Professionnel, Local Commercial, Fonds de Commerce et Droit au bail

MANDAT COMMERCE – CESSIONS DE FONDS DE COMMERCE, CESSION DE DROIT AU BAIL, VENTE DE MURS COMMERCIAUX

Honoraires Charge **Acquéreur**

PRIX DE VENTE HT	HONORAIRES HT*	HONORAIRES TTC
de 1 € à 50 000 €	Forfait de 5 000 €	Forfait de 6 000 €
de 50 001 à 200 000 €	10%	12%
de 201 000 à 300 000 €	9%	10,80%
de 301 000 € à 600 000 €	8%	9,60%
+ de 600 000 €	7%	8,40%

* En sus, TVA applicable au taux en vigueur du lieu de situation de l'immeuble, taux de 20% en métropole

Thierry Russo-Delattre
IMMOBILIER

06 29 48 01 74

thierry.russo-delattre@safti.fr



thierryrussodelattreimmobilier.com